

ARRÊTÉ N°2024-00164-48 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente :

- Meglena Jeleva

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Statistique et écodu risque [Ingénierie de la fin, de l'assurance et du risque, Gestion du risque] - Apprentissage	- Patrice Bertail - Cécile Durot - Zetlaoui Mélanie - Florent BARRET - Ana-Karina Fermin Rodriguez - Thierry Dumont - Nicolas Marie - Nathalie FOMBARON

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024

Le Président,

Philippe GERVAIS-LAMBONY



ARRÊTÉ N°2024-00164-47 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente :

- Meglena Jeleva

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Statistique et écodu risque [Ingénierie de la fin, de l'assurance et du risque, Gestion du risque]	- Patrice Bertail - Cécile Durot - Zetlaoui Mélanie - Florent BARRET - Ana-Karina Fermin Rodriguez - Thierry Dumont - Nicolas Marie - Nathalie FOMBARON

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024

Le Président,

Philippe GERVAIS-LAMBONY

The image shows a blue ink signature of Philippe Gervais-Lambony over a circular official seal of the Université Paris Nanterre. The seal contains the university's name and the number 03.